



Rapport annuel 2015

Résumé

Le rapport annuel détaillé est disponible avec son annexe sur le site de la CPAT:
www.cpat.ch, à la rubrique «Downloads»

L'essentiel en bref

L'année 2015 aura été une année boursière difficile pour les caisses de pension. La suppression du taux plancher face à l'euro décidée par la Banque nationale suisse (BNS) et les taux d'intérêt extrêmement faibles – voire négatifs – se sont répercutés sur les résultats des placements. Le rendement de 0,33 pour cent dégagé par la CPAT est pour ainsi dire nul, tout en restant dans les chiffres noirs. Le degré de couverture s'est abaissé, passant à 108,3 pour cent. Toutefois, grâce aux réserves constituées au cours des exercices précédents, la rémunération des capitaux de prévoyance des assurés actifs a atteint jusqu'à 2,75 pour cent. Une rémunération supplémentaire de 33,7 millions de francs a été servie aux assurés actifs. Les provisions techniques pour les rentes courantes ont été alimentées à hauteur de 34 millions de francs.

- Depuis sa fondation il y a 55 ans, la caisse de pension des associations techniques CPAT s'impose sur le marché. Elle gère la prévoyance professionnelle des quelque 2000 employeurs qui lui sont affiliés et de ses 15 000 assurés actifs ou rentiers. Sa fortune sous gestion, qui a plus que doublé durant les dix derniers exercices, se monte aujourd'hui à plus de 2,5 milliards de francs, ce qui témoigne du succès de la CPAT. Les pages 8 et 9 fournissent plus d'informations concernant l'offre de la CPAT.
- Les investissements des avoirs de prévoyance de la CPAT sont dictés d'abord par la sécurité. Le rendement de 0,33 pour cent n'égale

pas tout à fait celui de l'indice de référence (0,43 pour cent), calculé compte non tenu des liquidités et sans prise en compte des frais.

- En raison des résultats des placements en baisse et de l'augmentation des réserves, le degré de couverture a diminué et il est de 108,3 pour cent. Toutefois, la réserve de fluctuation de valeurs disponible, de 189 millions de francs, et les réserves actuarielles, alimentées de 11 millions de francs et ainsi portées à 81,8 millions de francs, témoignent de la solide assise financière de la CPAT.
- De plus, au vu des modestes perspectives de rendement, le taux d'intérêt technique servi sur les capitaux de couverture a été abaissé au début de 2016, passant de 2,75 à 2,25 pour cent. Simultanément, les rentiers se sont vu créditer de 34 millions de francs sur leurs capitaux de couverture. Cette démarche est une nouvelle étape franchie pour assurer à long terme le versement des rentes et pour réduire l'écart de rémunération entre actifs et rentiers.
- Durant les derniers exercices, le nombre de personnes à qui la CPAT a dû verser une rente d'invalidité ou une rente pour survivant a été nettement inférieur aux prévisions. Cette tendance à la diminution des prestations de risque est confirmée par les bases les plus récentes. Le Conseil de fondation a donc décidé de réduire de 30 pour cent en moyenne

les primes de risque à compter de 2017. Cette réduction montre l'offre attractive de la CPAT pour les assurés et les employeurs.

- Seule une organisation professionnelle, qui fait preuve de transparence, est à même de garantir une prévoyance sûre. Les membres du Conseil de fondation, de la direction et des organes de contrôle présentent donc chaque année leurs liens d'intérêts. Compte tenu de la structure de la CPAT, qui compte de nombreuses petites entreprises affiliées, les frais administratifs, qui se montent à 216 francs par assuré, sont modestes. Il en va de même pour les frais de gestion de fortune, de 26 centimes pour 100 francs de fortune sous gestion.
- Il a été répondu à plus de 9000 demandes téléphoniques. Un total de 43,6 millions de francs a été versé à plus de 2000 bénéficiaires de

rentes, auxquels ajouter 22,5 millions de francs versés sous forme de capital au moment de la retraite ou en cas de décès, et 83,5 millions de francs, transférés à titre de prestations de libre passage pour les assurés qui ont quitté la CPAT. En outre, 44 assurés ont bénéficié de l'encouragement à la propriété du logement pour un total de près de 3 millions de francs. Ces chiffres renvoient à autant de situations dans lesquelles les assurés de la CPAT ont chaque fois bénéficié d'un suivi professionnel.

- Le site www.cpat.ch présente toutes les informations relatives à l'assurance auprès de la CPAT. En plus de donner une vue d'ensemble des assurances sociales suisses, notre compendium en ligne (www.ptv-kompodium.ch) répond aux principales questions qui se posent dans le domaine de la prévoyance professionnelle.

Chiffres-clés

	2015	2014	2013
Somme du bilan (en millions de CHF)	2 516	2 482	2 271
Performance de la fortune totale	0.3 %	7.2 %	4.9 %
Degré de couverture	108.3 %	112.9 %	110.1 %
Rémunération des avoirs de prévoyance	1.75 %	2.0 %	1.5 %
Intérêt supplémentaire Ø	0.6 %	0.6 %	0.6 %
Entreprises affiliées	2 017	2 010	1 989
Assurés actifs	12 970	12 935	12 677
Bénéficiaires de rente	2 042	1 976	1 877
Intérêt technique	2.25 %	2.75 %	2.75 %
Frais administratifs par assuré (CHF)	216	218	219

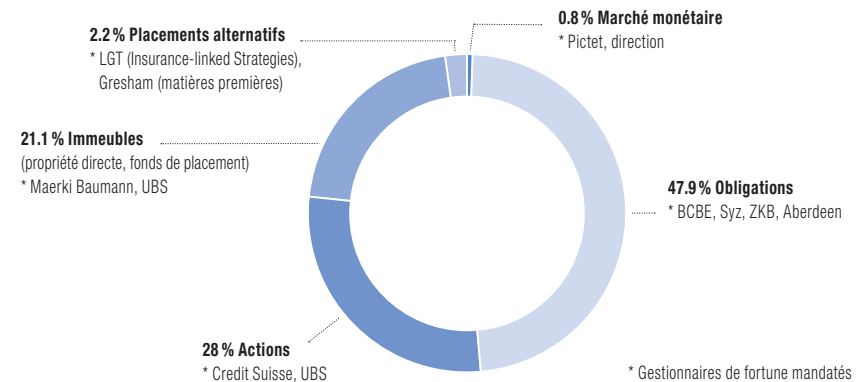
Bilan

Actif	31.12.2015 (en CHF)	31.12.2014 (en CHF)
Liquidités	19 796 035	41 916 173
Créances	13 167 093	12 266 089
Obligations	1 189 794 521	1 181 945 308
Actions et autres titres similaires	759 756 510	738 551 093
Immeubles	534 026 315	507 881 951
Régularisation de l'actif	–	–
Total de l'actif	2 516 540 474	2 482 560 614

Passif	31.12.2015 (en CHF)	31.12.2014 (en CHF)
Prestations de libre passage	24 008 760	23 900 647
Autres engagements	512 665	457 773
Régularisation du passif	1 031 716	1 124 137
Réserves de contributions des employeurs	36 102 108	39 626 993
Capital de prévoyance des assurés actifs	1 494 674 835	1 447 312 339
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	689 322 000	622 649 000
Réserves techniques	81 873 000	70 807 000
Réserve de fluctuation de valeurs	188 950 390	276 617 725
Capital de fondation	65 000	65 000
Total du passif	2 516 540 474	2 482 560 614

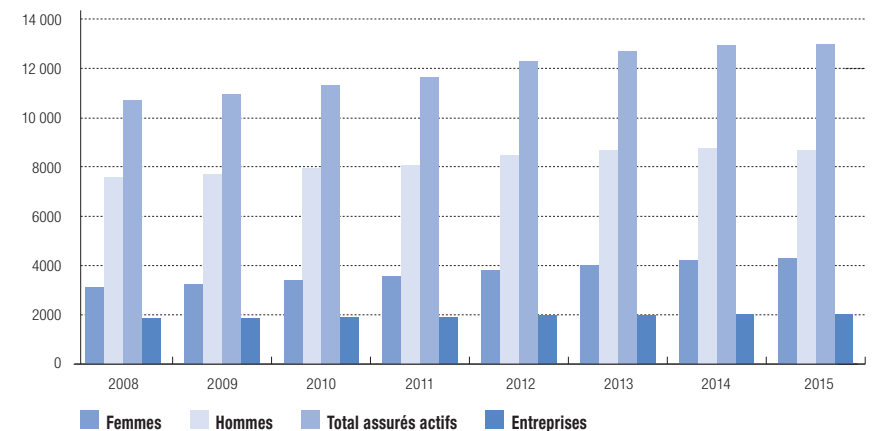
La CPAT a connu une croissance continue au cours des dernières années. Fin 2015, sa fortune sous gestion dépassait pour la première fois 2,5 milliards de francs. Toutefois, en raison du faible niveau des taux d'intérêt, il a aussi été nécessaire d'augmenter en plusieurs étapes les réserves pour les prestations dues aux rentiers. Le capital de prévoyance des rentiers a donc augmenté plus fortement que celui des assurés actifs. Ce capital représente un tiers environ du total des capitaux de prévoyance, ce qui démontre que la CPAT continue de disposer d'une structure saine.

Répartition de la fortune par catégories de placement



Les frais de gestion de fortune se montent à 0,26 pour cent au total. Ils comprennent les frais TER de placements collectifs transparents. La CPAT investit exclusivement dans des placements transparents. Elle exerce elle-même son droit de vote pour les titres qu'elle détient de manière directe, et publie son vote au cours de l'été sur son site Internet.

Assurés actifs et entreprises affiliées

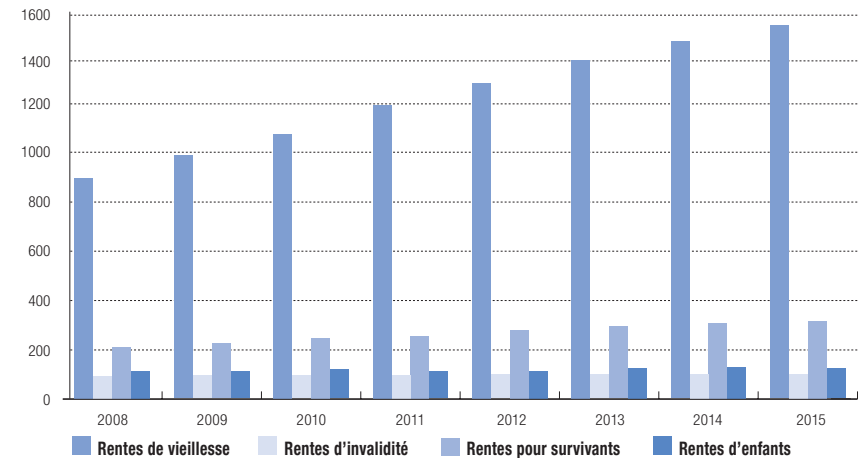


L'augmentation du nombre d'assurés actifs s'est poursuivie en 2015. A la fin de l'exercice, la CPAT compte 12 970 assurés actifs (4306 femmes et 8664 hommes), assurés dans le cadre de 1017 entreprises et à titre individuel pour 418 d'entre eux.

Compte d'exploitation

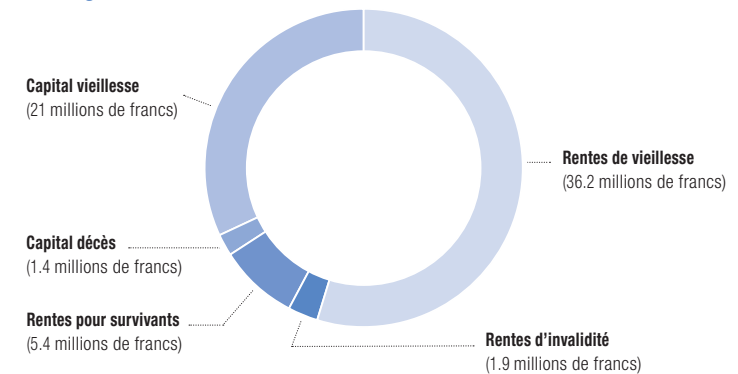
	2015 (en CHF)	2014 (en CHF)
Cotisations et apports	165 006 831	158 178 326
Prestations d'entrée	84 597 318	97 475 070
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	249 604 149	255 653 396
Prestations réglementaires	-66 897 563	-62 394 204
Subsides du Fonds de garantie LPP	-1 116 465	-1 049 189
Prélèvement de la réserve de cotisations de l'employeur pour le financement de cotisations	-12 487 969	-8 355 284
Prestations de sortie	-142 103 350	-110 011 020
Dépenses prestations/versements anticipés	-222 605 347	-181 809 696
Constitution capital de prévoyance	-121 576 610	-158 027 015
Charges d'assurance	-583 344	-564 841
Résultat net de l'activité d'assurance	-95 161 152	-84 748 156
Rendement des titres	32 922 759	36 255 755
Pertes réalisées sur le cours des titres	-12 535 097	-4 513 733
Bénéfices réalisés sur le cours des titres	17 634 009	8 305 065
Plus-values titres	-38 283 031	116 197 058
Rendement immobilier	14 177 094	10 427 946
Gestion de la fortune	-6 582 427	-5 869 890
Résultat net du placement de la fortune	7 333 307	160 802 201
Autres frais et autres revenus	33 491	32 679
Contribution aux frais administratifs	4 020 309	3 950 254
Administration assurés	-3 238 028	-3 249 956
Frais de marketing et de publicité	-655 262	-604 535
Frais administratifs e.f./à la c. compte d'exploitation	127 019	95 762
Excédent des recettes/excédent des dépenses	-87 667 335	76 182 486

Nombre de bénéficiaires de prestations



En dépit de la croissance de ses effectifs, la CPAT connaît un nombre de rentiers AI pratiquement stable depuis des années, avec même une personne de moins depuis l'année passée. Le nombre de rentes de vieillesse et de rentes de survivants s'est par contre une nouvelle fois accru au cours de l'exercice. Chaque mois, des rentes sont versées à 2042 personnes au total. Le rapport entre le nombre d'assurés actifs et le nombre de bénéficiaires de rentes, de 6 : 1, reste favorable. Compte tenu de l'évolution démographique, les rentes de vieillesse continueront toutefois à progresser de façon marquée ces prochaines années.

Prestations réglementaires



Les prestations de prévoyance ont légèrement progressé en 2015, passant de 61,5 à 65,9 millions de francs. Les prestations versées à titre de rentes de vieillesse ont augmenté de 2,7 millions de francs; les prestations versées pour cause de décès ont augmenté de 0,3 million de francs. En revanche, les rentes d'invalidité versées ont reculé de 0,2 millions de francs.

La CPAT, l'histoire d'une réussite

Depuis sa fondation en 1961, la CPAT poursuit un but clairement défini: offrir à des conditions avantageuses une prévoyance professionnelle individuelle, évolutive et sûre. Indépendante, la CPAT remplit pleinement son rôle de mutuelle pour les membres de ses associations, depuis plus d'un demi-siècle.

La CPAT propose différents plans d'assurance et se distingue favorablement en plusieurs points d'autres prestataires:

A l'âge de la retraite

- Retraite flexible entre 58 ans et 70 ans
- Rachat dans le cadre de la retraite anticipée
- En cas de décès prématuré, paiement des rentes dues jusqu'à 75 ans garanti au partenaire survivant
- Rente transitoire AVS
- Rente pour enfant de retraité
- Retrait complet ou partiel en capital

Indications importantes pour les prestations de vieillesse jusqu'à 75 ans

La CPAT verse dans tous les cas les prestations de vieillesse prévues jusqu'à 75 ans. Si une personne retraitée décède avant l'âge de 75 ans, la personne qui lui survit perçoit la totalité des prestations de vieillesse prévues jusqu'aux 75 ans de la personne décédée. Les prestations pour survivants, qui leur sont inférieures, prennent alors le relais. Les prestations dues jusqu'à l'âge de 75 ans peuvent aussi être perçues sous forme de capital au moment de la retraite, des rentes étant ainsi introduites seulement à partir de 75 ans.

En cas de décès

- Rente de conjoint
- Rente pour conjoint divorcé
- Rente de concubin
- Rente d'orphelin
- Capital en cas de décès
- Rente monoparentale

En cas d'incapacité de travail (invalidité)

- Rente d'invalidité
- Rente pour enfant d'invalidé
- Libération du paiement des cotisations

Financement

La caisse de pension est financée selon le principe de la primauté des cotisations. Le total des cotisations se décompose comme suit:

- cotisations d'épargne
- primes de risque
- contributions pour l'administration

Les différents éléments des cotisations sont présentés de manière détaillée dans le certificat d'assurance. Les cotisations sont calculées en pourcentage du salaire assuré et doivent être réglées pour moitié au moins par l'employeur. Les frais administratifs sont payés par l'employeur. Les coûts liés au Fonds de garantie sont supportés par la CPAT.



indépendant

«Je souhaite préserver mon indépendance à l'avenir. C'est pourquoi j'attache de l'importance à ce que mon avoir de vieillesse reste le plus possible indépendant.»

Michèle Röhlsberger
Technicienne en architecture d'intérieur

cpat
Caisse de Prévoyance
des Associations Techniques
SIA UTS FAS FSAI USIC
3000 Berne 14
T 031 380 79 60
www.cpat.ch

attentif · indépendant · responsable

Organe

Etat au 01.01.2016

Conseil de fondation



Martin Scherrer

Ingénieur dipl. en génie rural EPF, ingénieur-géomètre avec brevet fédéral ewp AG Effretikon
Représentant des employeurs SIA
Président du Conseil de fondation



Hansjörg Spörrli

Ingénieur dipl. ETS UTS
Papierfabrik Netstal AG, Netstal
Représentant des employeurs UTS
Président du Comité de papiers-valeurs



Jürg Winkelmann

Architecte dipl. EPF FSAI SIA
Winkelmann Architekten AG, Morat
Représentant des employés FSAI
Président du Comité de gestion des immeubles



Hans Abicht

Ingénieur dipl. HES SIA
Hans Abicht AG, Zoug
Représentant des employeurs SIA
Membre du Comité de gestion des immeubles



Franz Mathis

Ingénieur dipl. ETS UTS
Peseux
Représentant des employés UTS
Membre du Comité de papiers-valeurs



Patrick Wüthrich

Economiste d'entreprise dipl. HES
Spreng + Partner Architekten AG, Berne
Représentant des employés FSAI
Membre du Comité de gestion des immeubles



Daniel Röschli

Economiste d'entreprise HWV HES
Secrétariat général de la SIA, Zurich
Représentant des employés SIA
Membre du Comité de papiers-valeurs



Urs Wili

Ingénieur él. dipl. EPF
Furrer+Frey AG, Berne
Représentant des employés UTS
Président du Comité d'assurance et de stratégie



Gérald Brandt

Responsable RH avec dipl. fédéral
BG Ingénieurs Conseils SA, Lausanne
Représentant des employeurs USIC
Membre du Comité d'assurance et de stratégie



Andreas Steinegger

Lic. oec. publ./aménagiste EPF EPG
Jauslin + Stebler Ingenieure AG, Muttenz
Représentant des employés SIA
Membre du Comité d'assurance et de stratégie



Lisa Ehrensperger

Architecte dipl. EPF FAS
Frei + Ehrensperger Architekten GmbH, Zurich
Représentante des employeurs FAS
Membre du Comité de gestion des immeubles



Marlene Locher Brander

Secrétaire de direction
Bänziger Partner AG, Buchs
Représentante des employés USIC
Membre du Comité d'assurance et de stratégie



Daniel Baldenweg

Ingénieur dipl. HES/Reg. A/SIA
dsp Ingenieure & Planer AG, Greifensee
Représentant des employeurs UTS
Membre du Comité de papiers-valeurs



Bülent Parlak

Architecte dipl. HES
arb architekten, Berne
Représentant des employés FAS
Membre du Comité de gestion des immeubles

Direction

Organe de direction	ATAG Organisations économiques SA, Berne
Gertrud Stoller-Laternser	Directrice
Daniel Dürr	Adjoint de la directrice
Beat Christen	Adjoint de la directrice
Peter Gasser	Chef des finances et de la comptabilité
Rita Manaa	Cheffe de l'administration
Fabrice Emmenegger	Chef de la prise en charge des clients

Actuaire-conseil en prévoyance professionnelle

Patrick Spuhler	Prevanto SA, Bâle
-----------------	-------------------

Réviseur en chef

André Egli	Balmer-Etienne AG, Lucerne
------------	----------------------------

Expert en placement

Hansruedi Scherer	PPCmetrics SA, Zurich
-------------------	-----------------------

Autorité de surveillance

Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations, Berne



cpat

Caisse de Prévoyance
des Associations Techniques
SIA UTS FAS FSAI USIC

Case postale 1023
3000 Berne 14
T 031 380 79 60
F 031 380 79 43
info@cpat.ch
www.cpat.ch